



Vente de maison et préavis mandat

Par **Ludovic BAILLEUX**, le **15/10/2017** à **12:05**

Bonjour,

Voici ma situation : Depuis 2 ans je vends ma maison. Celle-ci se trouve dans 3 agences. Ne voyant rien aboutir je décide d'arrêter avec ces agences et en prendre une autre.

Cette nouvelle agence me propose un mandat exclusif (signé le 03/10/21017) et me conseille donc d'envoyer des recommandés aux autres agences pour mettre fin à leurs mandats en respectant le préavis de 15 jours. C'est ce que j'ai fait et j'ai donc reçu les accusés de réceptions à la date du 05/10.

Si je suis la logique, les 3 agences peuvent tout de même vendre ma maison jusqu'au 20 octobre. Donc quand commence alors le mandat exclusif de la nouvelle agence ? Car entre temps j'ai une proposition de vente d'une des 3 "anciennes" agences. Puis-je accepter leur proposition, du fait que je suis dans le préavis de 15 jours ou malheureusement le fait d'avoir signé le mandat exclusif avec la nouvelle agence je dois refuser ?

Et si j'accepte la proposition, la nouvelle agence peut-elle me poursuivre en justice ?

En vous remerciant, cordialement.

Par **Visiteur**, le **15/10/2017** à **22:52**

Bonjour,

Si vous êtes engagé avec la nouvelle agence en exclusif alors que les autres contrats courent encore, je crains que vous deviez un dédommagement. Relisez bien le contrat que vous avez signé, il indique les conditions.

Par **janus2fr**, le **16/10/2017** à **09:27**

Bonjour,

Vous ne pouvez pas signer le nouveau mandat exclusif avant que les autres mandats n'aient pris fin. Or, ils seront résiliés qu'à la fin du préavis. Durant le préavis, les mandats se poursuivent normalement et les agences peuvent trouver un acheteur !